

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Sont présents :       Monsieur Gérald Beaulieu, maire  
                          Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1  
                          Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                          Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4  
                          Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Sont absentes :       Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
                          Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1.     *Ouverture de la séance et constat du quorum*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca). Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2.     *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt, présentation et avis de motion du *Projet de règlement numéro 2024-02 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal*
  - 6.2. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Déclaration d'intérêt pour un partenariat de développement avec CMétis
  - 10.2. MAMH – Rencontre de la conférence administrative régionale avec les municipalités
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Approbation du 2<sup>e</sup> budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
  - 11.2. Approbation du 3<sup>e</sup> budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
  - 11.3. Appui municipal au projet de ruches d'art en milieu rural
  - 11.4. CSSMM – Consultations publiques préalables à la révocation des actes d'établissement
  - 11.5. Nomination du terrain de tennis en hommage à Monsieur Denis Santerre
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Demande d'adhésion et de souscription à la Coopérative de Solidarité de Baie-des-Sables
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 octobre 2024 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

**2024-132      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

**2024-133      APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2024;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2024 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	54 869.91	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502411 au #502436)	22 081.55	\$
<b>Total des comptes</b>	<b>76 951.46</b>	<b>\$</b>

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_

*Adam Coulombe*

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée à ce moment-ci.

6.1. *Dépôt, présentation et avis de motion du Projet de règlement numéro 2024-02 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02**

Avis de motion est donné par Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, il y aura adoption du *Règlement numéro 2024-02 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal*. Le projet de règlement est présenté et déposé pour étude et consultation publique. Il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**2024-134      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Projet de règlement numéro 2024-02 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal*. L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée à lundi le 4 novembre 2024 à 18h30 à la salle du conseil de l'Édifice municipal Philippe-Morin. L'avis public sera inclus dans le bulletin d'information municipale du 31 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**6.2.      *Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées***

**2024-135      DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DES ACCÈS AUX INSTALLATIONS DES EAUX USÉES**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2024-120;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprises Jason Fournier inc. » au montant de 3 200 \$ plus les taxes (3 300\$ en 2023);
- « Entreprises S Dion » au montant de 3 800 \$ plus les taxes (4 000 \$ en 2023).

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de retenir la soumission de « Entreprises Jason Fournier inc. » au montant forfaitaire de 3 200 \$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la saison hivernale 2024-2025. Afin de mieux identifier le responsable d'éventuels dommages, une inspection des lieux sera faite avant l'hiver avec l'entrepreneur afin de constater l'état actuel des bâtiments et des clôtures. Des photos seront également prises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**10.1.      *Déclaration d'intérêt pour un partenariat de développement avec CMétis***

**2024-136      SOUTIEN À CMÉTIS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT POUR UNE PARTENARIAT DE DÉVELOPPEMENT AVEC CMÉTIS**

Considérant que la formule d'accompagnement et de partenariat public collectif que propose l'OBNL CMétis répond aux défis et besoins spécifiques de Baie-des-Sables et à nos contextes régionaux en matière d'habitation;

Considérant que l'allocation de 500 unités à cette organisation contribuera certainement à mitiger les effets de la crise du logement et, plus important encore, à fournir aux municipalités de l'Est-du-Québec un partenaire à long-terme afin d'accroître l'offre de tous types de logements;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables soutienne CMétis dans son processus d'accréditation comme OBNL développeur qualifié dans l'Est-du-Québec;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste son intérêt à établir un partenariat d'accompagnement et de développement avec l'OBNL CMétis dans le but d'accroître l'offre de logement sur le territoire de Baie-des-Sables;

Que le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, soient autorisés à signer des lettres d'appui dans ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.2. MAMH – Rencontre de la conférence administrative régionale avec les municipalités*

La conférence administrative du Bas-Saint-Laurent tiendra une rencontre à l'intention des municipalités de la région sur l'offre de services de plusieurs ministères et organismes œuvrant sur le territoire. Cette rencontre aura lieu le 5 novembre 2024 de 9h à 16h20 au centre communautaire de Sainte-Blandine. Les élus municipaux sont invités à participer à cette rencontre. Monsieur Gérald Beaulieu et Monsieur Denis Forest confirment leur présence à cette rencontre.

#### *11.1 Approbation du 2<sup>e</sup> budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

##### **2024-137 APPROBATION DU 2<sup>E</sup> BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé, en date du 9 août 2024, le budget de l'année financière 2024 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter le 2<sup>e</sup> budget révisé 2024 en date du 9 août 2024 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 2 658 \$ au lieu du budget révisé approuvé précédent de 2 408 \$. Cette révision budgétaire tient compte de l'ajout d'un budget RAM de 2 500 \$ pour l'acquisition de caméras de surveillance et 3 000 \$ pour les frais de remise en état d'un logement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.2 Approbation du 3<sup>e</sup> budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

##### **2024-138 APPROBATION DU 3<sup>E</sup> BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé, en date du 25 septembre 2024, le budget de l'année financière 2024 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter le 3<sup>e</sup> budget révisé 2024 en date du 25 septembre 2024 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 2 926 \$ au lieu du budget révisé approuvé précédent de 2 658 \$. Cette révision budgétaire tient compte de l'ajustement salarial des employés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2024 conformément à la directive de la SHQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.3. Appui municipal au projet de ruches d'art en milieu rural*

##### **2024-139 APPUI MUNICIPAL AU PROJET DE RUCHES D'ART EN MILIEU RURAL**

Considérant que le projet de ruches d'art développé par COSMOSS de La Matanie vise à faire l'acquisition de deux ruches d'art : l'une pour l'initiation à la musique et à différents instruments et l'autre pour promouvoir la récupération de textiles et autres matériaux à travers des travaux artisanaux;

Considérant que par ce projet, COSMOSS désire rendre le loisir culturel accessible et donner une impulsion à la créativité chez nos jeunes de tout le territoire;

Considérant que ce projet s'articule via les bibliothèques municipales et le Réseau Biblio, et que la Municipalité de Baie-des-Sables dispose de ces services;

Considérant que le service de ruches d'art est gratuit et que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite pouvoir rendre accessible ce nouveau service à sa population;

Considérant que le service sera en rotation sur le territoire, selon un horaire préétabli avec les milieux participants;

Considérant que le service nécessite un minimum de suivi (suivi d'inventaire et de prêt, identification de bris, perte ou vol, entretien) et que ces tâches peuvent facilement être réalisées par les bénévoles de la bibliothèque;

Considérant que le projet est financé par des programmes régionaux (COSMOSS, URLS) et techniquement soutenu par différents partenaires (Réseau Biblio, MRC de La Matanie, CISSS);

Considérant que la municipalité a cependant la responsabilité de maintenir l'inventaire de la ruche d'art en circulation sur son territoire (prêt et retour, même système que les livres – déclaration de bris, perte ou vol) et d'entretien (les utilisateurs ont la responsabilité de nettoyer après usage, mais il faudra valider de temps en temps);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables appuie le projet de ruches d'art développé par COSMOSS de La Matanie et qui vise à faire l'acquisition de deux ruches d'art, l'une pour l'initiation à la musique et à différents instruments et l'autre pour promouvoir la récupération de textiles et autres matériaux à travers des travaux artisanaux;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables est heureuse de signifier son intérêt à participer à ce projet qui se déploiera sur le territoire de La Matanie dans la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.4. CSSMM – Consultations publiques préalables à la révocation des actes d'établissement*

### **2024-140      CSSMM – CONSULTATIONS PUBLIQUES PRÉALABLES À LA RÉVOCATION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT**

Considérant que le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées amorce les étapes de consultations publiques préalables à la révocation des actes d'établissement de plusieurs écoles de village;

Considérant qu'une consultation publique pour l'école Assomption a lieu en ce moment (lundi le 7 octobre 2024 à 19h) à l'école Monseigneur-Belzile de Saint-Ulric;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de mandater les conseillères municipales, Mesdames Gabrielle Trigaux et Marie-Claude Saucier, afin de participer et représenter la Municipalité de Baie-des-Sables à cette consultation publique. Leur rémunération à titre de conseillère municipale ne sera pas affectée en raison de leur absence conformément à l'article 5 du *Règlement numéro 2023-01 relatif au traitement des élus municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.5. Nomination du terrain de tennis en hommage à Monsieur Denis Santerre*

**2024-141      NOMINATION DU « TERRAIN DE TENNIS DENIS-SANTERRE »**

Considérant le désir du conseil municipal à rendre hommage à Monsieur Denis Santerre;

Considérant que ce dernier est décédé le 15 septembre 2023;

Considérant que Monsieur Denis Santerre a été maire de Baie-des-Sables de 2009 à 2021, représentant la 2<sup>e</sup> plus longue séquence de toute l'histoire de Baie-des-Sables;

Considérant que plusieurs infrastructures municipales du loisir et du sport ont subi une cure de rajeunissement durant ses mandats (patinoire, tennis, balle molle, mini-golf, centre communautaire, etc.)

Considérant que ce dernier a été dévoué en offrant généreusement son temps au développement du loisir et du sport dans la communauté avec, entre autres, une ligue de hockey sur glace, de la balle molle amicale et un tournoi de tennis annuel;

Considérant que le tournoi de tennis a célébré sa 12<sup>e</sup> édition en 2021;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a d'ailleurs contribué financièrement à la réfection du terrain de tennis en 2006 et à l'installation d'un système d'éclairage en 2012;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

- De nommer le terrain de tennis de l'école Assomption « **Terrain de tennis Denis-Santerre** »
- De demander l'acceptation de cette nouvelle nomination auprès de l'école Assomption de Baie-des-Sables et/ou le Centre de service scolaire des Monts-et-Marées;
- Que cette appellation soit en vigueur dès l'approbation reçue par l'école Assomption ou le CSSMM;
- Que la Municipalité de Baie-des-Sables demande également l'officialisation de ce nom de lieu auprès de la Commission de toponymie du Québec;
- D'autoriser l'installation d'une petite enseigne sur les lieux identifiant le nouveau nom;
- Que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

*13. Divers*

*13.1. Demande d'adhésion et de souscription à la Coopérative de Solidarité de Baie-des-Sables*

**2024-142      DEMANDE D'ADHÉSION ET DE SOUSCRIPTION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que la Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables est en campagne de financement du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 dans le but d'acquérir le « Dépanneur chez B » et ainsi assurer le maintien de ce service de proximité;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire contribuer à la mise de fonds pour réaliser le projet de lancement de la Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables devienne « membre de soutien » de la Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables au montant de 200 \$;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables désire souscrire deux (2) parts privilégiées de catégorie « A » au montant unitaire de cinq cents dollars (500 \$) la part, pour un montant total de mille dollars (1 000 \$);

Que la Municipalité de Baie-des-Sables déclare avoir pris connaissance des règlements de la coopérative et de la résolution du conseil d'administration concernant les caractéristiques des parts privilégiées de catégorie « A » et accepte les conditions associées à ces parts privilégiées;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables déclare avoir reçu et lu le « Document d'information à l'intention des investisseurs » produit par la coopérative;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables est consciente qu'elle commencera à détenir ces parts privilégiées seulement si le conseil d'administration accepte cette souscription et émet lesdites parts. La date de début de détention de ces parts privilégiées sera ainsi celle de la réunion du conseil à laquelle une résolution d'émission aura été adoptée;

Que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit mandaté et autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, la demande d'admission de membre et le formulaire de souscription de parts privilégiées ainsi qu'à émettre les paiements afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables (adhésion et souscription à des parts privilégiées);
- Couverture cellulaire sur le territoire (Pétition à l'Assemblée nationale à venir);
- Collecte des gros rebuts à l'automne;
- Matières acceptées à l'écocentre de Matane;
- Règlementation sur les minimaisons et les minimaisons accessoires;
- Moyen de communication de la municipalité pour rejoindre les citoyens en situation d'urgence.

#### 15. *Levée de la séance*

### **2024-143      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 19 h 53.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Gérald Beaulieu  
Maire

---

Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Gérald Beaulieu, maire*